

Département des ressources humaines
Service des affaires sociales
DRH/SAS/MH/SL/MD/n° 2026-27

**PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE
LA
RECHERCHE MEDICALE,**

Vu le code de la recherche ;

Vu l'arrêté du 23 août 2016 relatif à la composition et au fonctionnement du conseil scientifique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du 5 mars 2026 fixant les modalités des élections au Conseil Scientifique et aux Commissions Scientifiques Spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale pour la mandature 2027-2031 ;

DECIDE :

Article unique – En vue de l'élection des membres du conseil scientifique et des commissions scientifiques spécialisées de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale pour la mandature 2027-2031, les candidatures figurant en annexe sont déclarées recevables.

A Paris, le 17/04/2026

Pr Didier SAMUEL
Le Président-directeur général